

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :	OBJET :
En exercice : 15	Avis du conseil municipal sur le projet de plateforme logistique de l'entreprise PITCH IMMO, sur la ZAC de l'Oseraye à Puceul
Présents : 11	
Votants : 14	

L'an deux mil vingt-deux, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 3 février 2022, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de madame Claire THEVENIAU, maire.

Etaient présents : MM. THEVENIAU Claire, GUILLARD Bernard, MARTEAU Noëlle (pouvoir de Mme RENAULT Mélanie), CRUAUD Jérôme (pouvoir de M. GAUTIER Benjamin), TARIS Alain, SAINT GIRONS Patricia, SAFFRE Jean-Luc, DROUIN Sylvie, PINEL Jérôme, LERAY Loïc (pouvoir de M. THOUVENOT Sylvain) et LANGLAIS Emmanuelle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. JOLY Valérie, THOUVENOT Sylvain qui avait donné pouvoir à M. LERAY Loïc, RENAULT Mélanie qui avait donné pouvoir à Mme MARTEAU Noëlle et GAUTIER Benjamin qui avait donné pouvoir à M. CRUAUD Jérôme.

Monsieur GUILLARD Bernard a été élu secrétaire de séance.

Madame le maire rappelle qu'un dossier au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a été déposé auprès de la Préfecture par la société PITCH IMMO en vue de la création d'une plateforme logistique, avenue du Coeur de l'Ouest, ZAC de l'Oseraye à Puceul.

Le directeur opérationnel Grand Ouest de la Société PITCH IMMO avait présenté le projet au conseil municipal, lors de sa séance du 13 janvier 2022.

La consultation du dossier d'enregistrement par le public s'est déroulée en mairie du 27 décembre 2021 au 9 février 2022 inclus. Les conseils municipaux de Puceul, Nozay et la Grigonnais (en tant que communes limitrophes) sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'enregistrement, au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour, 1 voix contre (M. THOUVENOT Sylvain), a décidé d'émettre un avis favorable au projet de plateforme logistique envisagée sur la ZAC de l'Oseraye à Puceul.

Fait et délibéré à Puceul, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Claire THEVENIAU

